

Libérez Georges Ibrahim Abdallah

Category: Communiqués, Droits - libertés

écrit par Cécile | 1 janvier 2022

Considéré comme le chef de la Fraction armée révolutionnaire libanaise (FARL) en France, il est emprisonné en 1984 et condamné en 1986. En 1987, il est condamné à la réclusion à perpétuité pour complicité d'assassinat.

Georges Abdallah est, selon le droit français, libérable depuis 1999. À l'exception de l'Italie, une incarcération d'une telle longueur est exceptionnelle dans les pays de l'Union européenne. Entre 2004 et 2020, neuf des demandes de libération conditionnelle ont été refusées.

Le maintien en détention perpétuelle du communiste libanais Georges Ibrahim Abdallah est inacceptable. Les autorités judiciaires ayant jugé qu'il pouvait être libéré, c'est le seul refus de l'exécutif de l'expulser qui en font un détenu administratif. Nous exigeons que Georges soit libéré et puisse rentrer au Liban où il est attendu

Ensemble ! forme le vœu que la nouvelle année s'ouvre par une politique plus respectueuse des droits humains, et que Georges I. Abdallah soit expulsé à sa demande.